



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 46

DELIBERATION
n° 2026 - 05 - 10

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05 JUIN 2026

ID : 085-200023778-20260602-DL2026_05_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Claude VILLAIN, Pascal BOURIAU, Chantal GUILBAUD, Raphaël FARTURA.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Chantal GUILBAUD à Walter SCHOEPFER / Raphaël FARTURA à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de
Saint Gilles Croix de Vie –
Comptes Administratifs 2025

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Les Comptes Administratifs 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal ont été adoptés par le Comité de Direction par délibération du 4 mars 2026. Ces documents sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

Budget Principal

Section de Fonctionnement

	CA 2025	CA 2024	Evolution 2025/2024 En %
Dépenses	2 287 215,81 €	1 956 427,57 €	17 %
Charges à caractère général	496 934,23 €	490 713,79 €	1 %
Charges de personnel	1 212 238,56 €	1 117 665,42 €	8 %
Participations et subventions	13 642,21 €	15 170,57 €	-10 %
Charges exceptionnelles	509 379,61 €	284 284,67 €	79 %
Opérations d'ordre	55 021,20 €	48 593,12 €	13 %
Recettes	2 297 513,73 €	2 280 627,03 €	1 %
Atténuation de charges	268 252,90 €	272 910,21 €	-2 %
Vente de produits	53 263,92 €	59 093,89 €	-10 %
Prestations de services	116 636,49 €	126 283,30 €	-8 %
Autres produits d'activités annexes	30 410,37 €	25 992,29 €	17 %
Commissions et courtages	27 806,07 €	28 792,34 €	-3 %
Taxe de séjour reversée	1 799 645,79 €	1 748 349,91 €	3 %
Recettes exceptionnelles	1 498,19 €	19 205,09 €	-92 %
Résultat d'exploitation	10 297,92 €	324 199,46 €	-97 %
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	1 329 244,07 €	1 041 540,04 €	28 %
Résultat de fonctionnement	1 339 541,99 €	1 365 739,50 €	-2%

L'exploitation de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de 10 297,92 € et en cumulé à fin 2025 un excédent de 1 339 541,99 €, en recul de 2 % par rapport à 2024.

La dégradation du résultat d'exploitation s'explique par une forte hausse des dépenses de fonctionnement de 331 k€ (subvention versée au Budget Annexe « Sites Touristiques »).

Les recettes de fonctionnement progressent de 1 % grâce à la progression du produit de la taxe de séjour. Les recettes commerciales baissent de 5 % (baisse du chiffre d'affaires des boutiques) et les recettes exceptionnelles de 92 %, en 2024 une subvention régionale attribuée pour l'étude sur la stratégie de développement touristique avait été perçue.

Section d'investissement

	CA 2025	CA 2024	Evolution 2025/2024 En %
Dépenses	578 365,33 €	132 258,82 €	337 %
Bâtiments	538 854,40 €	0,00 €	
Aménagement, agencement, etc.	0,00 €	4 806,78 €	-100 %
Agencement et aménagement divers	2 295,65 €	541,20 €	324 %
Matériel de transport	0,00 €	114 707,20 €	
Matériel de bureau et informatique	719,85 €	12 203,64 €	-94 %
Résultat d'investissement reporté	36 495,43 €	0,00 €	
Recettes	591 516,63 €	95 763,39 €	518 %
Affectation du résultat de fonctionnement N-1	36 495,43 €		
Emprunt	500 000,00 €		
Résultat d'investissement reporté	- €	47 170,27 €	-100 %
Amortissements	55 021,20 €	48 593,12 €	13 %
Résultat d'investissement	13 151,30 €	-36 495,43 €	-136 %

La section d'investissement à fin 2025 fait apparaître un excédent de 13 191,30 €.

Les investissements de 2025 concernent l'acquisition du bâtiment « Cuisine et Vie » pour les futurs bureaux du siège administratif, financée par un emprunt sur 10 ans de 500 000 €.

Budget Annexe « Sites Touristiques »

	CA 2025	CA 2024	Evolution 2025/2024 en %
Dépenses	860 630,46 €	685 077,95 €	26 %
Charges à caractère général	466 681,50 €	305 755,32 €	53 %
Charges de personnel	254 407,22 €	256 172,12 €	-1 %
Charges financières	1 605,43 €	1 896,49 €	-15 %
Participations et subventions	3 305,26 €	5 003,37 €	-34 %
Dotations aux amortissements	134 631,05 €	116 250,65 €	16 %
Recettes	820 823,86 €	606 483,33 €	35 %
Atténuation de charges	30 808,27 €	31 461,12 €	-2 %
Vente de produits	65 555,99 €	76 951,93 €	-15 %
Prestations de services	254 170,31 €	258 941,50 €	-2 %
Autres produits divers de gestion courante	0,65 €	4 080,78 €	-100 %
Recettes exceptionnelles	435 088,65 €	204 914,67 €	112 %
Opérations d'ordre	35 199,99 €	30 133,33 €	17 %
Résultat d'exploitation	- 39 806,60 €	- 78 594,62 €	-49 %
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	115 999,38 €	277 952,30 €	-58 %
Résultat de fonctionnement	76 192,78 €	199 357,68 €	-62 %

Le Budget Annexe « Sites Touristiques » du Moulin des Gourmands, du Vélo-rail et Escale Pêche présente à fin 2025, un excédent de 76 192,78 €.

Le résultat d'exploitation est déficitaire, mais le report du résultat N-1 permet de clôturer l'année en excédent.

L'évolution des charges à caractère général est le résultat de la prise en charge sur 2025 de 2 annuités du remboursement des travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération au vélo-rail, de celle de halle aux grains au Moulin des Gourmands et du loyer versé à la SEM des Ports pour Escale Pêche.

Les recettes commerciales baissent de 5 % en lien avec la fermeture anticipée du vélo-rail au 31 août 2025, pour permettre le début des travaux d'extension du site.

L'augmentation de la subvention du Budget Principal permet d'absorber une partie du déficit d'exploitation.

Section d'investissement

	CA 2025	CA 2024	Evolution 2025/2024 en %
Dépenses	193 078,32 €	224 800,63 €	-14 %
Aménagement, agencement, etc.	0,00 €	42 665,00 €	-100 %
Installations à caractère spécifique	19 874,57 €	45 834,64 €	-57 %
Agencement et aménagement divers	14 809,37 €	61 204,40 €	-76 %
Mobilier	3 719,00 €	9 137,23 €	-59 %
Capital des emprunts	36 117,09 €	35 826,03 €	1 %
Opérations d'ordre	35 199,99 €	30 133,33 €	17 %
Résultat d'investissement reporté	83 358,30 €	0,00 €	
Recettes	217 989,35 €	141 442,33 €	54 %
Affectation du résultat de fonct. N-1	83 358,30 €		
Amortissements	134 631,05 €	116 250,65 €	15,81 %
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	25 191,68 €	-100 %
Résultat d'investissement	24 911,03 €	-83 358,30 €	-130 %

La section d'investissement à fin 2025 fait apparaître un excédent de 24 911,03 €.

Les investissements de 2025 ont porté sur la scénographie intérieure, la fabrication de bancs gigognes et la mise en place de clôture au Moulin des Gourmands.

En 2024 les investissements portaient sur le réaménagement de l'accueil - boutique et des équipements acquis pour la salle de médiation (cuisine, tables de réunion...) du Moulin des Gourmands.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,
Vu le Code du Tourisme et notamment l'article L. 133-8,**

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant « modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »,

Vu la délibération du 21 octobre 2009 de la Communauté de Communes Côte de Lumière approuvant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Industriel et Commercial,

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie communiquant les Comptes Administratifs 2025 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 4 mars 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les Comptes Administratifs 2025 du Budget Principal et du Budget Annexe « Sites Touristiques » de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 4 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 JUIN 2026
- de la publication sur le site www.pavssaintgilles.fr le : 05 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.